

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2012

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcille, Gallet, Gamand, Lefort, Berre, Bournouville, Delplanque, Fleury, Gest, Lenglet

Etait absente : Mademoiselle Charon

Avant le début de la réunion de conseil municipal, Monsieur Marcille donne la parole à Monsieur Domisse, riverain de la rue du château. Ce dernier se plaint des nuisances sonores et autres lors de la location de la salle polyvalente (problèmes récurrents depuis de nombreuses années et déjà signalés à la municipalité). Il précise qu'en septembre 2012, lors d'une location de la salle, ses fleurs ont été arrachées. Face à cela, le conseil municipal décide de se renseigner sur le prix d'un limiteur de sons (appareil qui lorsque un certain seuil de décibels est atteint, l'électricité se coupe et il est impossible aux locataires de réenclencher). En tout état de cause **le conseil municipal décide de ne plus louer la salle pour des soirées**, sauf les locations prises antérieurement à cette décision.

Monsieur Domisse quitte la séance et cette dernière reprend son cours.

- 1- Indemnités allouées au receveur de la perception de Corbie** : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à payer l'indemnité du receveur de l'année 2012 sur le budget 2013.
- 2- Approbation du bilan d'activités de 2011 de la communauté de communes de Corbie et rapport du Président de la communauté de communes sur le service public d'assainissement**: Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le bilan d'activités.
- 3- Travaux de maçonnerie rampe d'accessibilité à la mairie par l'association la Maisonnée Chantier d'insertion : coût 4 932 .00 € payable 30 % au départ des travaux, 30 % à la moitié des travaux et le solde à la réception du chantier. A cette somme vient se rajouter 2 257.58 € de matériel. Il est proposé toutefois de conserver une partie des marches et la rampe. Monsieur Marcille propose de contacter l'association afin de leur demander leur avis sur la possibilité de cette réalisation ainsi qu'un nouveau devis.**
Il est également proposé d'aménager l'accès par l'arrière de l'église afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Un devis sera demandé à l'association.
- 4- Consolidation de la charpente de l'église** : un devis a été demandé aux établissements Battais Charpente, spécialisé dans les charpentes d'église, coût 109 913.90 € TTC. D'autres devis seront demandés. Ensuite, des subventions seront demandées au Conseil Régional, Conseil Général, aux Bâtiments de France, aux services de la Préfecture, à la DRAC, à Monsieur le Député et à Monsieur le Sénateur.
- 5- Création d'une nouvelle travée dans le cimetière** : le conseil adopte ce projet.
Monsieur Marcille se rendra sur place afin d'étudier l'implantation des nouvelles concessions.
- 6- Réglementation sur le chemin du marais** : Compte tenu de l'état du chemin du marais allant de Heilly à Ribemont sur Ancre (chemin derrière le cimetière) ; le conseil municipal décide de l'interdiction de circulation de tout type d'engins à moteurs. Un arrêté est pris dans ce sens. Monsieur Marcille propose de voir s'il y a possibilité de nettoyer ce chemin avec une grue. Concernant une nouvelle plantation de peupliers dans ce chemin, Monsieur Marcille contactera Monsieur Jean-Pierre Wante de la coopérative forestière.
- 7- Questions et délibérations diverses** :
 - Sauvegarde des logiciels comptables et de tous les autres programmes installés sur l'ordinateur de la mairie : le fournisseur de logiciels comptables « Magnus » propose une sauvegarde de tous ces logiciels via un bunker. Si l'ordinateur venait à « se planter », Magnus pourrait récupérer l'ensemble des informations sauvegardées sur ce bunker et réinstaller le tout sur le nouvel ordinateur. Coût : 216 € par an et 100 € d'installation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré demande à Monsieur le Maire de négocier avec Magnus les 100 € d'installation. Affaire à suivre.

- Etude pour l'achat d'un tapis de protection de la salle polyvalente, d'un micro, d'une sono et d'un appareil photo. La fête organisée par les écoles aura lieu le samedi 22 juin 2013 à Heilly. En cas de pluie, la fête ne peut avoir lieu en plein air mais à la salle polyvalente. De ce fait, le conseil municipal étudie l'achat d'un revêtement visant à protéger le sol de la dite salle.
D'autre part, le conseil municipal décide de l'achat d'un micro, d'une sono et d'un appareil photo numérique qui servira à immortaliser les manifestations organisées dans la commune.
- Le syndicat scolaire d'Heilly-Ribemont-Méricourt et Bresle a informé Monsieur le Maire qu'avant le vote du budget primitif de 2013, il appellera une partie de la cotisation à hauteur de 4781 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à payer cet acompte de participation sur le budget 2013, avant le vote du budget de la commune de Heilly et autorise Monsieur le Maire à renouveler cette opération chaque année si le syndicat devait émettre un titre de recettes envers la commune avant les votes du budget primitif.
- Locations de terrains communaux : il est décidé à compter de 2013 de fixer pour les exploitants une base de 6 quintaux à l'hectare et de 4 pour les particuliers.
- Remplacement de la poignée de porte d'entrée de la salle polyvalente : celle-ci ayant été endommagée à trois reprises, il est décidé de la remplacer par une poignée boule plus solide.
- Eclairage public : Une étude est demandée sur le gain engendré par une coupure de l'éclairage public une partie de la nuit. Affaire à suivre.
- Planning des travaux d'hiver et début de printemps à réaliser par les employés de la commune : entretien de l'étang fédéral et remise en peinture du local sanitaire et des bancs situés sur ce site. Nettoyage des candélabres et travaux dans le local archives de la mairie.
- Sens unique de circulation dans le lotissement : une étude va être demandée

Les questions étant épuisées, la séance est levée.

Le Maire,

Bernard MARCILLE.

